MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE , DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE	Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE	cerfa Cerfa N°14902*11

DEMANDE DE REMBOURSEMENT PARTIEL D'ACCISE SUR LES ÉNERGIES au titre de 2022 pour :

GAZOLE NON ROUTIER ☐ FIOUL LOURD (FL) ☐ GAZ DE PETROLE LIQUEFIE (GPL) ☐
GAZ NATUREL (GN) ☐ GAZ NATUREL VEHICULE (GNV) ☐

(cochez la ou les cases correspondantes)

ACHETÉS POUR LES ACTIVITÉS AGRICOLES ET FORESTIERES DU 1ER JANVIER 2022 AU 31 DÉCEMBRE 2022

CE FORMULAIRE ET LES PIÈCES JUSTIFICATIVES SONT À RETOURNER À LA DR/DDFIP DU DÉPARTEMENT DU SIÈGE DE VOTRE EXPLOITATION OU DE L'ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE SI CELUI CI EST L'UTILISATEUR RÉEL DU PRODUIT.

Depuis le 1er mai 2020, toutes les demandes doivent être saisies sur le portail Chorus pro. L'utilisation du présent formulaire est réservée aux seules situations visées au point « situations nécessitant un dépôt au format papier de la demande » de la notice explicative y afférente.

Si vous avez sollicité l'avance sur le remboursement partiel d'accise sur les produits énergétiques au bénéfice des travaux agricoles et forestiers instaurée par le décret n° 2022-745 du 28 avril 2022, celle-ci sera déduite du montant du remboursement partiel obtenu au titre de la présente campagne de remboursement d'accise, lors du versement de son solde. Si ce solde s'avère négatif, le montant correspondant devra être remboursé.

☐ Entreprise individuelle (chef d'exploitation agricole à titre individuel, entrepreneur de travaux agricoles ou forestiers à titre individuel, exploitant forestier à titre individuel)

☐ Entreprise sociétaire (GAEC, EARL, CUMA, SCEA, GFA, SARL, …) ou Association

Nom et prénom du chef d'entreprise ou nom de l'organisme : _____

Nom du gérant ou membre associé de l'organisme : _____

N° SIRET : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| N° PACAGE : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|
Concerne uniquement les agriculteurs

Raison sociale : _____

Adresse de l'établissement : _____

Code postal : |__|__|__|__|__| Commune : _____

GAZOLE NON ROUTIER (1)	Litres éligibles _____ (L) **X 0,1496** = _____ (a) €	**REMBOURSEMENT TOTAL DEMANDE** (a+b+c+d+e) =
FIOUL LOURD (1)	Tonnes éligibles _____ (T) **X 137,65** = _____ (b) €	
GAZ NATUREL (1)	Milliers de Kwh éligibles _____ Mwh **X 7,87** = _____ (c) €	
GAZ NATUREL VEHICULE (1)	Milliers de Kwh éligibles _____ Mwh **X 4,69** = _____ (d) €	
GAZ DE PETROLE LIQUEFIE (1)	Tonnes éligibles _____ (T) **X 57,2** = _____ (e) €	

(1) Le montant doit être identique au total des achats éligibles porté en page n°2.

(2) L'article 441-6 du code pénal punit de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amendes le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir, de faire obtenir ou de tenter de faire obtenir d'une personne publique, d'un organisme de protection sociale ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, une prestation, un paiement ou un avantage indu.

N° DOSSIER : _____ RÉFÉRENCE CHORUS : _____

Je soussigné **(NOM et PRÉNOM du représentant légal) :** _____

- certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;
- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes ;
- atteste sur l'honneur que mon entreprise ne fait pas l'objet d'une procédure collective d'insolvabilité ;
- atteste sur l'honneur (2) que la quantité totale de produits énergétiques indiquée sur les factures ci-jointes a été utilisée uniquement pour les usages professionnels dont je déclare avoir pris connaissance et certifie que les copies des factures présentées sont en parfaite conformité avec les originaux que je détiens et m'engage à produire sur simple demande.

Fait le : |__|__|/|__|__|/|__|__|__|__| **Signature obligatoire :**

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Coordonnées du demandeur

Téléphone : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| ; |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
Fixe *Mobile*

Mél : _____

Références sociales du demandeur (1)

Numéro personnel d'affiliation ou de cotisant en tant qu'employeur à la MSA ou de redevable à l'ENIM :

_____

Adresse de la caisse locale de MSA : _____

Justificatif d'affiliation au régime agricole ou régime social des marins pour la conchyliculture :

Nature du document produit : _____

N° d'immatriculation MSA ou assimilé : _____

RÉCAPITULATIF des FACTURES de GAZOLE NON ROUTIER et/ou de FIOUL LOURD (FL) et/ou de GAZ DE PETROLE LIQUEFIE (GPL) et/ou de GAZ NATUREL (GN) et/ou de GAZ NATUREL VEHICULE (GNV)

Le total des quantités de GNR / FL / GPL / GN / GNV résultant des factures déclarées ci-dessous ne doit pas excéder la/les quantité(s) de GNR/FL/GPL/GN/GNV réellement utilisée(s) pour les usages professionnels éligibles à la mesure de remboursement partiel.
Les factures prises en compte ne peuvent être que celles libellées au nom du demandeur, exploitant individuel ou société, titulaire du compte bancaire correspondant au RIB fourni. En cas de demande provenant d'une société d'un type spécifique à l'agriculture, la facture doit mentionner explicitement le type de société (GAEC, EARL, SCEA, CUMA, GFA, SARL...) et sa raison sociale.

REMPLIR UNE LIGNE PAR FACTURE (2)

N° facture	Date	Quantité de GNR (en litres)
TOTAL DE LITRES ÉLIGIBLES (3)		

N° facture	Date	Quantité de FL (en tonnes)
TOTAL DE TONNES ÉLIGIBLES (3)		

N° facture	Date	Quantité de GPL (en tonnes)
TOTAL DE TONNES ÉLIGIBLES (3)		

N° facture	Date	Quantité de GN (en mKwh)
TOTAL DE MILLIERS DE KILOWATTHEURES ÉLIGIBLES (3)		

N° facture	Date	Quantité de GNV (en mKwh)
TOTAL DE MILLIERS DE KILOWATTHEURES ÉLIGIBLES (3)		

(1) Uniquement pour les demandeurs devant être affiliés à la MSA ou au régime social des marins (cf. notice explicative « PIÈCES À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT »).
(2) Seules sont éligibles les factures dont la date de livraison est comprise entre le 1er janvier 2022 inclus et le 31 décembre 2022 inclus, établies au nom du demandeur (entreprise individuelle, société ou association), lequel doit être identique à celui figurant sur le RIB -IBAN fourni.
(3) Montant repris en page n°1 (demandeur personne physique ou personne morale).